



73^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies
3^{ème} Commission

Point 74 (b) de l'ordre du jour

**Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la
situation des défenseurs des droits de l'homme**

New York, le 23 octobre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme pour son rapport et son travail. Il s'agit d'un thème cher à la Suisse et d'une priorité de notre politique des droits de l'homme.

Vingt ans après l'adoption de la déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, ces derniers sont plus que jamais la cible de menaces et d'attaques de par le monde. Entre 2015 et 2017, un défenseur ou une défenseuse des droits de l'homme a été tué chaque jour en moyenne.

La Suisse salue l'initiative d'une nouvelle enquête mondiale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, douze ans après celle de 2006. Les tendances qu'elle révèle sont en demi-teinte. S'il est réjouissant de constater que la communauté des défenseurs des droits de l'homme s'est passablement élargie, les narratifs négatifs à leur encontre se sont aussi répandus, y compris dans la bouche des employés d'Etat.

De même, si des innovations ont été possibles en matière de mécanismes de protection, des restrictions légales ont fait leur apparition en parallèle. La Suisse appelle les Etats à garantir un environnement sûr et favorable, afin que les défenseurs des droits de l'homme puissent travailler en toute liberté.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Dans votre rapport, vous soulignez qu'il reste à produire des récits variés, positifs et valorisants de la défense des droits de l'homme. **Quel est, selon vous, le meilleur moyen d'y parvenir ? Qu'attendez-vous du sommet de Paris à cet égard ?**

Malgré un impact majoritairement positif de vos interventions dans des cas particuliers, vous soulignez aussi les risques auxquels s'exposent les défenseurs lorsqu'ils collaborent avec votre mandat. **Comment la coopération avec le haut responsable de la lutte contre l'intimidation et les représailles pourrait-elle être renforcée ?**

Je vous remercie.